

Jean Casimir-Perier

« Journal de la présidence »*

30 JUIN 1894

Je me suis décidé à confier à Dupuy¹ le soin de constituer le cabinet, ce n'était pas ma première pensée, mais j'ai fait venir le médecin de Burdeau qui a déclaré que la présidence du Conseil serait au-dessus des forces de Burdeau² ; ni Raynal³ ni Jonnart⁴ ne sont en situation de prendre la présidence du Conseil. Poincaré est trop jeune⁵, Félix Faure a une autorité insuffisante. Du moment que je ne pouvais pas prendre Burdeau, ne valait-il pas mieux conserver un cabinet qui m'engage et me découvre moins, que de faire du *nouveau médiocre*⁶ ? Dupuy acceptera, il m'enverra sa réponse à 10 h.

2 JUILLET

Mme Carnot m'a demandé de renoncer au projet de suivre à pied le cercueil de son malheureux mari ; je lui ai dit que je ne pouvais déférer à son désir.

* Texte manuscrit non daté, Archives départementales de l'Isère, cote 11J178-106. Aux archives, le document a été reproduit sur microfilm (nouvelle cote 2MI1100). Le texte ici retranscrit n'a fait l'objet d'aucune retouche, en dehors des rares passages entre crochets.

¹ Charles Dupuy (1851-1923), député républicain modéré de 1885 à 1900, président de la Chambre des députés, sénateur de 1900 à sa mort, fut de nombreuses fois ministre et président du conseil.

² Auguste Burdeau (1851-1894) fut député (1885-1894), président de la Chambre (juillet à décembre 1894) et ministre des finances dans le cabinet Jean Casimir-Perier (décembre 1893-mai 1894). Il était très proche de Perier.

³ David Raynal (1840-1903), républicain modéré, député de 1879 à 1897 et sénateur de 1897 à son décès, fut également ministre de l'intérieur dans le cabinet Casimir-Perier.

⁴ Charles Jonnart (1857-1927) fut longtemps député (1889-1914), puis sénateur (1914 à son décès) et plusieurs fois ministre (notamment des travaux publics, dans le cabinet Casimir-Perier).

⁵ Poincaré avait 34 ans en 1894.

⁶ Souligné dans le texte.

8 JUILLET

Je songe à demander à Waldeck-Rousseau s'il ne veut pas rentrer dans le parlement⁷ et se présenter à ma place à Nogent-sur-Seine⁸. C'est un homme de valeur, un grand orateur à peu près exactement dans mes idées politiques, il n'y a pas dans la chambre beaucoup d'hommes de sa trempe. Il serait pour moi un président du Conseil possible.

21 JUILLET

Les choses ne vont pas brillamment à la chambre. Le ministère s'est affaibli par quelques concessions et a été atteint par quelques petits chocs ; j'espère encore que la loi contre les anarchistes⁹ sera votée telle que le cabinet la désire ; si une crise ministérielle éclatait à l'heure présente et à l'occasion des mesures législatives réclamées, ce serait un fort gâchis. Dupuy n'a pas beaucoup d'autorité sur la Chambre. Il a cependant bien parlé ces jours-ci.

Il paraît que la *Libre Parole*¹⁰ veut entamer contre moi une campagne à propos de mon administration comme sous-secrétaire d'État à la guerre¹¹. J'aurais favorisé une société qui sans doute en échange m'aurait versé un pot-de-vin.

23 JUILLET

Il y a un sénateur à nommer dans la Loire, je fais agir sur Waldeck qui lorsqu'il a refusé de se présenter à Nogent, m'a dit qu'il songeait au Sénat. Il serait un ministre brillant à la tribune et d'une bonne nuance politique.

⁷ À l'époque où Jean Casimir-Perier écrivait ces lignes, Pierre Waldeck-Rousseau (1846-1904), qui avait été député de 1879 à 1889, s'était (momentanément) retiré de la vie politique. Quelques mois plus tard (en octobre 1894), il fut élu sénateur (voir *infra*).

⁸ C'est dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine situé dans l'Aube, où son grand-père Casimir-Pierre Perier avait acquis le château de Pont-sur-Seine, que Jean Casimir-Perier fut élu puis réélu député entre 1876 et 1893.

⁹ Lorsqu'il était président du Conseil (de décembre 1893 à mai 1894), Jean Casimir-Perier avait fait voter par le Parlement une série de textes visant à prévenir et à réprimer l'agitation anarchiste (loi du 12 décembre 1893, portant modification [...] de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, *JORF*, 1893, p. 6113 ; loi du 18 décembre 1893, sur les associations de malfaiteurs, *JORF*, 1893, p. 6217 ; loi du 18 décembre 1893, portant modification et addition à l'article 3 de la loi du 19 juin 1871 sur les explosifs, *JORF*, 1893, p. 6217-6218). Quelques jours après l'assassinat du président Carnot, le gouvernement (alors dirigé par Charles Dupuy) déposa à la Chambre un nouveau projet devenu la loi du 28 juillet 1894, tendant à réprimer les menées anarchistes (*JORF*, 1894, p. 3702). C'est à ce projet, alors en discussion, que Jean Casimir-Perier fait ici référence.

¹⁰ Ce journal, qui connut un temps un vif succès, avait été lancé en 1892 par Édouard Drumont.

¹¹ Jean Casimir-Perier avait occupé ces fonctions entre octobre 1883 et mars 1885, dans le gouvernement Jules Ferry II.

30 JUILLET

Les ministres me prennent pour une machine à signer¹², et du ministère de l'Intérieur on m'a envoyé à 4 heures un décret à signer pour les décorations du mois de Juillet. À 5 heures bien avant que j'aie pu voir le décret, le journal *Le Temps* annonçait la plupart de ces décorations¹³ ; j'en parlerai demain à Dupuy ; mes griefs s'accroissent.

7 AOÛT

Le Président de la République d'Orange est venu déjeuner – il est Hollandais d'origine – c'est en anglais que j'ai causé avec lui. Il est instruit et fort aimable.

12 AOÛT

J'ai reçu M. de Tolder et le B[aron] Goffinet envoyés par le roi des Belges pour négocier relativement aux affaires du Congo. [...]

25 AOÛT

Pour la seconde fois les ministres m'envoient de Paris des décrets à signer. Ils communiquent à la presse le contenu de ces décrets sans que je les aie retournés signés. Je vais refuser de les signer¹⁴.

30 AOÛT

Le Général Mercier¹⁵ a pris une mesure déplorable dont toute l'armée se plaint – pour obtenir des économies il renvoie en congé avant la fin de leurs 3 ans des

¹² Dans son *Histoire de l'affaire Dreyfus* (Paris, éditions de la revue Blanche, 1901-1911, t. 1, p. 554), Joseph Reinach, qui était un proche ami de Perier, utilise une formule similaire : « Le chef de l'État continuait à n'être informé des grandes et des petites affaires que par les journaux. [...] Systématiquement, les ministres réduisaient la Présidence de la République à n'être plus qu'une machine à signatures ». Comme ce passage du journal de Perier le laisse supposer, la formule lui a sans doute été inspirée par les propos tenus par le président de la République lui-même.

¹³ Ces incidents étaient fréquents et ulcéraient profondément Jean Casimir-Perier. Il en relate plusieurs, dans la plupart de ses notes et écrits.

¹⁴ Dans ses *Notes sur la Constitution de 1875*, Perier observait, amer, à propos des décrets présidentiels : « C'est ici que se révèle la toute-puissance présidentielle par un refus de tremper une plume dans un encrier. Je connais le procédé, j'en ai usé, mais il ne peut pas devenir un moyen permanent de Gouvernement » (*op. cit.*, p. 73).

¹⁵ Le général Auguste Mercier (1833-1921) fut ministre de la guerre dans les cabinets Casimir-Perier, Dupuy II (mai-juin 1894) et Dupuy III (juillet 1894-janvier 1895), puis sénateur de 1900 à 1920.

soldats de deux classes¹⁶ ; je crois bien que cette décision remonte à une époque antérieure à mon élection, mais elle porte la date du 1^{er} Août et vis-à-vis de l'armée, vis-à-vis de l'opinion publique, j'en apparais comme responsable.

1^{ER} SEPTEMBRE

J'ai écrit une lettre assez sèche au ministre de la guerre sur le renvoi de la classe 1891-1892¹⁷. Je lui demande s'il ne peut rapporter cette décision prise sans que j'en aie entendu parler.

4 SEPTEMBRE

Sans qu'il y ait un incident grave à Madagascar, la situation y est mauvaise et devient inquiétante pour nos nationaux.

8 SEPTEMBRE

Le Conseil [des ministres] qui s'est réuni ici aujourd'hui a été long. Le ministre de la Guerre tenant compte des observations que je lui avais faites a entretenu le conseil de la question du renvoi des hommes des classes 1891-1892. La mesure prise va être modifiée et au lieu de renvoyer 36 000 h[ommes] on n'en renverra que 12 000. Mais les choses ne vont pas à Madagascar et je crains bien que d'ici à peu de temps on soit acculé à la nécessité de faire une expédition.

9 SEPTEMBRE

Élection dans l'arrondissement [de Nogent-sur-Seine]. Robert arrive en tête ; mais le candidat radical et le candidat socialiste ont ensemble plus de voix¹⁸. Tout ceci prouve mon impuissance.

11 SEPTEMBRE

Les journaux radicaux et socialistes font grand bruit de l'élection de dimanche. Dans la pensée de Dupuy on donnerait à Constant l'Algérie ou une ambassade. Ce n'est pas moi qui pousserai à la roue mais je n'irai pas non plus jusqu'à refuser ma signature, ce serait grossir démesurément le personnage. J'espérais il y a quelques mois que nous pourrions éviter une expédition à Madagascar ; j'ai bien peur qu'elle ne soit nécessaire dans quelques mois. On dépensera là beaucoup d'argent et on y

¹⁶ Cet événement est précisément relaté par Jean Casimir-Perier dans son « Récit des événements de la présidence », art. cité, dans la partie « Impuissance présidentielle. Relations du président avec le cabinet et ses membres ».

¹⁷ On trouve le texte de cette lettre dans le « Récit des événements de la présidence », *ibid.*

¹⁸ À l'issue du premier tour de scrutin, les voix étaient ainsi réparties entre les différents candidats : Robert (candidat républicain modéré), 4081 ; Bachimont (candidat républicain radical), 3361 ; Pedron (candidat socialiste révolutionnaire), 1183.

perdra beaucoup d'hommes sans profit pour la richesse nationale. Le gros argument c'est que les Anglais s'y installeront si nous en partons et l'effet produit serait désastreux.

14 SEPTEMBRE

Le Temps de ce soir donne tous les projets du ministre des Finances¹⁹ sur la réforme des boissons ; le projet a été envoyé aux membres de la commission du Budget, il ne peut être imprimé qu'avec mon nom. Or non seulement le projet ne m'a pas été exposé, mais je ne l'ai pas signé, il ne m'a même pas été soumis ; de même le ministre de la Guerre a avisé Galliffet²⁰ des décorations que je dois donner à Châteaudun et les décrets attribuant ces décorations sont non signés. Les attaques de la *Libre Parole*, *Petite République*²¹ etc., sont constantes. Si on ne change pas la loi sur la presse je ne consentirai pas à rester. [...]

19 SEPTEMBRE

Châteaudun. Tout s'est bien passé.

23 SEPTEMBRE

Voici Robert battu, Bachimont élu ; je puis mesurer mon crédit sur le suffrage universel²².

¹⁹ À l'époque, Raymond Poincaré. Cet événement est maintes fois relaté par Perier dans ses écrits. Lors de son entretien avec Poincaré, quelques semaines après sa démission de janvier 1895, Jean Casimir-Perier réprimanda vivement l'ancien ministre pour son attitude dans ce dossier (voir « Résumé des entretiens avec Dupuy, Poincaré et Hanotaux », art. cité ».)

²⁰ Issu d'une grande famille provençale, le général Gaston de Galliffet (1831-1909), surnommé le « Marquis aux talons rouges » en raison de la répression féroce des Communards à laquelle il participa activement en 1871, devait un temps (1899-1900) prendre le portefeuille stratégique de la guerre dans le gouvernement de défense républicaine dirigé par Waldeck-Rousseau entre 1899 et 1902.

²¹ Fondée en 1876 et liée, à ses débuts, à *La République française* de Gambetta, la *Petite République* était devenue, à l'époque où Perier était président de la République, le principal organe de presse de la mouvance socialiste.

²² C'est ainsi François Bachimont (1844-1933), le candidat radical, qui succéda à Jean Casimir-Perier comme député de l'Aube. Les députés radicaux et la presse d'extrême-gauche (qui, depuis son élection, menait une violente campagne à l'encontre du président de la République) présentèrent cette victoire comme une condamnation sans appel de la « politique » présidentielle. Perier, qui était par ailleurs nerveusement fragile, vécut cette élection dans « son » arrondissement comme une défaite personnelle et comme le témoignage de l'hostilité des électeurs à son égard.

24 SEPTEMBRE

Guérin²³ Ministre de la Justice est absent. Poincaré qui fait l'intérim ne se refuse pas à poursuivre les articles injurieux contre moi. Il m'en a apporté toute une collection. Les plus perfides ne sont pas ceux qui cherchent à me rendre ridicule comme ceux de *l'Intransigeant*, *Libre Parole*, *La Lanterne* etc., mais les articles où on me représente comme un égoïste adversaire de la démocratie, ennemi de la liberté ; ceux-là, il est impossible de les poursuivre, et si le jury les acquitte ? Le ministre m'a fait ressentir tout cela.

1^{ER} OCTOBRE

Le Temps avec la meilleure intention du monde explique que la P[résidence] de la R[épublique] n'est rien dans la marche des choses publiques. L'article vient tout à fait à propos pour justifier ma lassitude et mon dégoût.

Burdeau ne va pas. Dupuy aura du mal même physiquement à tenir tête aux orages. Waldeck R[ousseau] ne paraît pas se décider à rentrer dans la vie publique. Quand ce ministère sera par terre, à qui confier la barque ?

3 OCTOBRE

Paris. Retour à l'Élysée. Je m'y sens en prison.

5 OCTOBRE

Nous inaugurerons Dimanche le grand prix d'Auteuil. Après une conversation avec le préfet de police, j'ai décidé d'aller aux courses sans faire précéder la voiture par le piqueur.

7 OCTOBRE

Lourdes. Tout s'y est bien passé. Voilà Waldeck élu [au Sénat] à une belle majorité.

11 OCTOBRE

Les journaux annoncent un mouvement judiciaire important et donnent le nom de M. Chenest comme futur Procureur de la R[épublique] à Paris]. Ils ajoutent que c'est samedi que je signerai la nomination ; comme je n'en ai même pas été entretenu, je viens d'aviser le garde des sceaux que je ne signerai pas le mouvement ; j'ajoute que le refus de ma signature est le seul moyen que j'aie de faire cesser ces

²³ Eugène Guérin (1849-1929) fut sénateur de 1890 à 1920 et ministre de la justice dans les gouvernements Dupuy I, Dupuy II et Dupuy III.

indiscrétions et de défendre la dignité des fonctions que je remplis. Samedi je m'expliquerai devant les Ministres sur des procédés que je n'admets pas²⁴.

15 OCTOBRE

Goblet²⁵ m'a pris à partie. Cavaignac²⁶ a fait un discours mauvais et perfide. La rentrée des Chambres s'annonce mal.

16 OCTOBRE

J'ai reçu le Gd Duc Wladimir²⁷. Jeudi nous offrirons un déjeuner à Verdi ; c'est moi qui lui remettrai le grand cordon²⁸. [...]

21 OCTOBRE

Si le Czar meurt bientôt, ce qui est certain, Hanotaux²⁹ songe à aller lui-même aux obsèques. Cela ne va guère à Montebello³⁰ qui sera un peu effacé, mais comme je crois que l'empereur Guillaume ira lui-même aux obsèques, je suis d'avis d'envoyer un gros personnage et l'idée d'Hanotaux mérite examen.

22 OCTOBRE

Voilà Boulanger³¹, mon ancien ministre qui passe comme premier président à la Cour des comptes et qui devient inutilisable pour la politique active, voilà Jonnart qui dégouté comme moi des hommes et des choses, s'inscrit au barreau et veut

²⁴ Cet incident est longuement relaté dans le « Récit des événements de la présidence... », art. cité, dans la partie « Impuissance présidentielle. Relations du président avec le cabinet et ses membres ».

²⁵ René Goblet (1828-1905) fut représentant à l'Assemblée nationale de 1871, puis député de 1876 à 1898, siégeant d'abord à l'aile gauche de l'Union républicaine, puis sur les bancs de la Gauche radicale à partir de 1893. Il fut, sur le long terme, un inconditionnel défenseur de la révision des lois constitutionnelles de 1875.

²⁶ Godefroy Cavaignac (1853-1905) fut député de 1882 à 1905, et plusieurs fois ministre, notamment de la guerre en 1898, c'est-à-dire en pleine tempête provoquée par l'affaire Dreyfus. Il s'opposa alors opiniâtement à la révision du procès du capitaine.

²⁷ Vladimir Alexandrovitch de Russie (1847-1909) était le frère du tsar Alexandre III.

²⁸ En octobre 1894, Verdi était à Paris pour la première représentation d'Othello à l'Opéra Garnier. Il fut élevé à la dignité de grand-croix de la légion d'honneur par Jean Casimir-Perier, le 12 octobre 1894.

²⁹ Gabriel Hanotaux (1853-1944) était ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Dupuy III, sous la présidence de Jean Casimir-Perier. Ses relations avec Perier étaient exécrables ; elles le furent également avec le successeur de Perier, Félix Faure.

³⁰ Louis-Gustave Lannes de Montebello (1838-1907) était en 1894 ambassadeur de France en Russie.

³¹ Ernest Boulanger (1831-1907) fut sénateur de 1886 à 1907, et brièvement membre du cabinet Casimir-Perier (de mars 1894 à mai 1894) comme ministre des Colonies.

plaider ne réservant à la Chambre que le temps qu'il pourra perdre. Burdeau ne va pas mieux, Cavaignac tend la main aux radicaux. J'ai déterminé le docteur Roux à accepter la croix de commandeur, qu'il refusait tout d'abord.

25 OCTOBRE

Les nouvelles de Madagascar ne sont pas fameuses – il paraît certain que Le Myre de Villers [*sic*]³² n'obtiendra rien par la voie diplomatique et en ce cas il quittera Tananarive samedi prochain. Il faudra alors se lancer dans l'expédition qui me trouble et m'afflige beaucoup.

26 OCTOBRE

J'ai marché avec le Général Cavaignac et Romanet³³. On ne m'a pas beaucoup reconnu. Les séances aux Chambres ne sont pas trop agitées ; c'est le budget qui sera la grosse bataille.

27 OCTOBRE

Ce matin au Conseil [des ministres] Poincaré et Hanotaux se sont querellés ; les torts au moins dans la forme étaient du côté du premier. Il est clair que l'un et l'autre prévoient la chute du cabinet et voudraient s'en aller en choisissant leur moment et le terrain de la chute.

29 OCTOBRE

La séance de la Chambre a été mauvaise, le cabinet a été d'une faiblesse extrême³⁴. Les choses ne peuvent durer longtemps ainsi.

31 OCTOBRE

Voici 2 journaux acquittés qui ont injurié et traîné dans la boue la magistrature. On ne peut pas vivre avec cette loi sur la presse et la Chambre n'aura pas le courage de la changer.

³² Charles Le Myre de Vilers (1833-1918) fut gouverneur civil de la Cochinchine (1879-1882) et résident général à Madagascar de 1886 à 1889, puis député de la Cochinchine de 1889 à 1902. Fort de l'expérience qu'il avait acquise dans les colonies, il fut membre des commissions relatives aux questions maritimes et coloniales à la Chambre des députés. En octobre 1894, il fut envoyé dans l'océan Indien pour tenter de trouver une solution diplomatique au conflit qui opposait alors Madagascar à la France.

³³ Léon Romanet (1840-1934) était le directeur du cabinet et du secrétariat particulier du président de la République.

³⁴ La discussion du budget était alors au cœur des débats à la Chambre des députés, où les séances étaient houleuses, la gauche et l'extrême-gauche harcelant le cabinet Dupuy, comme elles avaient, quelques mois auparavant, harcelé le ministère Casimir-Perier.

1^{ER} NOVEMBRE

[Mort du Tzar] [...]

2 NOVEMBRE

Je suis allé à l'Église Russe et de là au Panthéon. Hanotaux comptait se rendre personnellement à la rue Daru et me conseillait de me borner à me faire représenter, j'ai dû exposer ce matin au Conseil les inconvénients de ce système et faire ressortir tous les avantages intérieurs et extérieurs de la visite au Panthéon. Sur ce terrain on n'a rien trouvé à m'objecter et tous les ministres plutôt vexés que contrits ont adhéré à ma proposition. Les nouvelles de Madagascar seront communiquées Lundi aux Chambres ; elles ne sont pas bonnes.

4 NOVEMBRE

Reinach me conseille d'aller moi-même aux obsèques du Czar ; l'idée me paraît folle et je ne m'y arrête pas.

5 NOVEMBRE

La commission de l'armée est à l'unanimité en désaccord avec le ministre de la Guerre à propos du renvoi partiel des 2 classes. La commission demande qu'on revienne sur cette mesure. Le ministre ne paraît pas vouloir s'y prêter ; il doit être interpellé demain à ce sujet. Quelle sera l'issue de ce débat ? Quelle qu'elle soit la situation de Mercier qui est déjà mauvaise deviendra impossible. C'est à Waldeck Rousseau que je pense si Dupuy est renversé.

6 NOVEMBRE

C'est Boisdeffre³⁵ qui ira aux obsèques du Czar. J'enverrai aussi Berruyer³⁶ et Germinet³⁷ – ils ont bonne tournure et sont bien élevés tous les deux. Les négociations poursuivies par Le Myre de Villers [*sic*] à Madagascar ne réussissent pas et d'ici à quelques jours le Parlement sera saisi de la question de recevoir la demande de crédits. 75 millions environ³⁸. Burdeau va moins bien.

³⁵ Raoul Le Mouton de Boisdeffre (1839-1919) est passé à la postérité pour son rôle dans l'affaire Dreyfus. Il connaissait bien la Russie et avait été l'un des artisans de l'Alliance franco-russe de 1892.

³⁶ Le général Berruyer (1836-1906) était alors le chef de la maison militaire du président de la République.

³⁷ Paul-Louis Germinet (1846-1914) fut membre de la maison militaire de Jean Casimir-Perier (puis de son successeur, Félix Faure).

³⁸ Il s'agissait des crédits nécessaires à une expédition à Madagascar, dont l'objet était de faire accepter le protectorat effectif de la France.

10 NOVEMBRE

À plusieurs reprises j'ai vu des articles désobligeants pour moi dans des journaux qui soutiennent – pour cause – le président du conseil. Avant-hier j'ai fait signaler au Ministre de l'Intérieur³⁹ un article du *Courrier du soir* où l'on me prêtait mille noirs desseins et cet article suivait un éloge dithyrambique de Dupuy. On a paru un peu vexé de cette communication et ce matin à l'issue du conseil, Dupuy m'a demandé de le recevoir.

11 NOVEMBRE

Dupuy est arrivé. C'est de Madagascar qu'il désirait me parler et il n'a pas été question des journaux. Je lui ai dit qu'il me semblait préférable que la direction des opérations militaires soit confiée à la guerre plutôt qu'à la marine ; c'est une question qui sera tranchée au prochain conseil.

13 NOVEMBRE

Ce matin au conseil la discussion a été assez chaude. Il s'agissait de savoir si on donnerait à la guerre ou à la marine la direction des opérations à terre une fois les troupes débarquées à Madagascar. Le bon sens et la sagesse étaient pour la guerre. Félix Faure Ministre de la Marine n'a pas donné de bien bonnes raisons en sens contraire mais il a cru que l'amour propre de la marine était engagé et il a déclaré qu'il donnerait sa démission si on enlevait la direction à la marine. Cela ne m'a pas empêché de faire valoir des arguments en faveur de la guerre. Le conseil a été retourné et s'est prononcé dans mon sens. C'est la guerre qui dirigera les opérations dès que les troupes seront débarquées. On me dit que c'est Constant qui me fait attaquer dans les journaux.

J'ai su que Waldeck R. préférerait ne pas prendre le pouvoir avant un an, dans aucun cas avant que le budget ne soit voté.

18 NOVEMBRE

Depuis que j'ai décidé de ne plus publier le nom des personnes qui viennent me voir, il me vient plus de monde, plus de membres du Parlement – comme c'est à l'honneur de leur courage et comme cela prouve que la province est peu disposée à approuver ceux qui viennent me voir.

19 NOVEMBRE

Je suis de plus en plus fatigué de la situation fausse et inacceptable dans laquelle je suis placé, mon impuissance à rien faire, le manque absolu d'hommes, l'égoïsme ou la trahison de tous ceux qui ont été, sont ou peuvent être ministres et je n'ai pas

³⁹ C'est le président du Conseil lui-même qui était chargé du portefeuille de l'Intérieur dans le gouvernement Dupuy III.

laissé ignorer aux miens que je chercherai, que je provoquerai la première occasion de sortir de cette impasse.

20 NOVEMBRE

J'ai signalé ce matin au conseil ce fait que plusieurs journaux ont parlé du désaccord qui s'était manifesté à une séance récente du conseil entre les Ministres de la guerre et de la marine au sujet de la direction des opérations de Madagascar. J'ai fait remarquer que ces indiscretions sont bien regrettables. Félix Faure a pris alors la parole pour dire que ce n'était pas à la marine qu'on avait parlé et qu'il savait d'où venait l'indiscrétion. On l'a invité à le dire et il a déclaré que Monsieur Haussmann directeur au ministère des colonies avait raconté l'incident survenu au conseil. « Je m'attendais à ce coup là a riposté Delcassé⁴⁰. En effet, M. Haussmann m'en a parlé comme un homme au courant. Il m'a avoué tenir le récit détaillé de M. Blondel, secrétaire particulier de M. le ministre de la Marine ». Le pauvre F. Faure n'a rien trouvé à répondre.

21 NOVEMBRE

L'Ambassadeur d'Espagne a déjeuné ce matin. J'avais à lui parler d'une affaire dont on m'a parlé au nom de la Reine Régente.

23 NOVEMBRE

Ce matin pendant mes audiences Hanotaux m'a fait demander au téléphone. Comme je ne puis admettre que les ministres recourent à ce procédé je lui ai fait répondre que j'avais du monde et ne pouvais me déranger.

24 NOVEMBRE

Je vais avoir probablement une difficulté avec Mercier. Le Lt Colonel Deport qui a inventé un canon perfectionné en essai à Bourges veut quitter l'armée, attiré dans une entreprise privée par un gros traitement. La coïncidence entre son invention et son départ est déjà fâcheuse, mais il y a mieux, Mercier voudrait lui donner la croix de commandeur ; je me refuserai à signer. Je ne consentirai pas une récompense à un Lt Colonel pour quitter l'armée et porter à l'industrie privée le fruit d'études et d'expériences faites dans les établissements et avec l'argent de l'État.

J'ai reçu il y a quelques jours une lettre du ministre de la Guerre m'expliquant que quelque chose que je lui avais recommandé est impossible, et quelques jours après j'apprends indirectement que cela a été accordé sur l'intervention d'un autre.

⁴⁰ Théophile Delcassé (1852-1923) fut député de la gauche radicale pendant près de trente ans (de 1889 à 1919) et plusieurs fois ministre, notamment de la Guerre et des Affaires étrangères. Il fut membre des gouvernements Dupuy, chargé du portefeuille des Colonies, sous la présidence de Sadi Carnot puis de Jean Casimir-Perier.

27 NOVEMBRE

J'ai reçu Constant. La conversation a porté sur les préfets – on croit qu'ils sont détournés de venir me voir et que la Place Beauvau pourrait faire taire beaucoup de ceux qui aboient contre moi.

29 NOVEMBRE

Le Ministre de la guerre a fait une gaffe énorme avec son intervention au *Figaro* sur l'affaire Dreyfus⁴¹. Le Garde des Sceaux a pataugé à la Chambre aujourd'hui. Hanotaux m'a écrit qu'il ne peut venir chasser à Marly étant donné les incidents qui se sont passés hier. C'est une devinette, je ne sais de quoi il parle, je ne sais rien. Plus les jours passent, plus j'ai de motifs pour juger que la position n'est pas tenable ici ; elle est ridicule. Quelqu'un de sérieux est encore venu dire à Lafargue⁴², que Dupuy me trahit au moins 3 fois par jour⁴³. [...]

1^{ER} DÉCEMBRE

L'affaire du C^{ne} Dreyfus est fort ennuyeuse. Je crains qu'on n'ait pas contre lui des preuves suffisantes et s'il n'est pas condamné il ne manquera pas de gens pour dire qu'on a voulu le sauver.

Le bruit court que je dois recevoir une décoration Russe.

2 DÉCEMBRE

Plus je réfléchis à ma situation et plus je conclus qu'elle ne peut se prolonger. Si on savait dans quelle ignorance de toute chose je suis laissé, on en serait stupéfait. On a semé la défiance autour de moi, les réactionnaires me compromettent par leurs propos ; moi qui ai inversé ce que peut par les renseignements qu'il a, par la parole, par l'action, un président du conseil⁴⁴, je me sens ici inutile et ridicule. Je vois le mal et n'ai aucun moyen d'y porter remède.

⁴¹ Mercier avait donné une interview au sujet de l'affaire Dreyfus au rédacteur militaire du *Figaro*. Cette interview, dans laquelle le ministre de la Guerre déclarait notamment avoir eu sous les yeux « les preuves *criantes* de la trahison du capitaine Dreyfus », fut relatée dans l'édition du journal daté du 28 novembre, dans un article intitulé « L'espionnage militaire ».

⁴² Jean-Paul Lafargue (1841-...) fut secrétaire général de la présidence de la République pendant la présidence de Jean Casimir-Perier.

⁴³ Cette accusation n'est pas infondée : pour des motifs qui ne tenaient pas simplement à sa conception du régime parlementaire (Dupuy avait été candidat à l'élection présidentielle en juin 1894, face à Jean Casimir-Perier, et il fut profondément mortifié par sa défaite), le président du Conseil tenait délibérément le chef de l'État à l'écart de la direction des affaires publiques : voir Joseph Reinach, *Histoire de l'affaire Dreyfus, op. cit.*, tome 1, p. 15 et Jean Casimir-Perier, *Notes sur la Constitution de 1875, op. cit.*, Introduction, p. 29.

⁴⁴ Lorsqu'il fut président du Conseil (entre décembre 1893 et mai 1894), Perier défendit le parlementarisme à *leadership* de cabinet (sans grand succès, contrairement à ce qu'il suggère dans ce passage).

3 DÉCEMBRE

Dupuy m'a parlé de son désir de se débarrasser de Mercier. Il trouve qu'il est une cause de faiblesse pour le cabinet. Il craint cependant que l'opinion publique ne comprenne guère le changement de ministre à la guerre au moment où on vient de remettre à la guerre la direction des affaires de Madagascar. Il est probable qu'on dirait aussi qu'il y a un lien entre le départ de Mercier et l'affaire Dreyfus. En résumé Dupuy venait pour avoir mon avis et je ne le lui ai pas donné. Poincaré aurait déclaré qu'il s'en irait si Mercier se retirait. Je me figure que Mercier ne serait pas fâché en prévision d'une chute prochaine, de prendre en janvier le commandement du 6^e corps.

4 DÉCEMBRE

Poincaré a bien parlé aujourd'hui à la Chambre ; ce n'est pas l'intelligence qui lui manque, mais je le crois personnel et peu franc.

9 DÉCEMBRE

Cette affaire Dreyfus me préoccupe. C'est le 19 que siégera le conseil de guerre. Le huis clos serait nécessaire au point de vue de l'étranger – l'opinion en France le comprendra difficilement et quelle que soit l'issue du procès on se figurera qu'on a caché quelque chose.

10 DÉCEMBRE

Je suis allé voir ce malheureux Burdeau. Il se sent perdu ; il m'a parlé, m'a très bien reconnu. Cette entrevue, la dernière, m'a été fort pénible.

L'élection d'un nouveau président sera une grosse difficulté⁴⁵. Je ne vois que Méline⁴⁶, Bourgeois⁴⁷, Brisson⁴⁸. Je souhaiterais le premier, quoiqu'il préside fort mal.

⁴⁵ Rappelons qu'en décembre 1894, Auguste Burdeau était le président de la Chambre des députés – même s'il n'assurait plus dans les faits cette présidence en raison de son état de santé. Perier relate longuement l'épisode de l'élection du successeur de Burdeau dans son « Récit des événements de la présidence », art. cité, dans la partie « Vacance du fauteuil. Élection d'Henri Brisson à la présidence de la Chambre (décembre 1894 et janvier 1895) ».

⁴⁶ Jules Méline (1838-1925), républicain modéré, fut représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député (1876-1903), sénateur (1903-1925), plusieurs fois membre du Gouvernement, et président du Conseil (avril 1896-juin 1898).

⁴⁷ Léon Bourgeois (1851-1925), figure du parti radical, fut député (1888-1905) et président de la Chambre, sénateur (1905-1925) et président du Sénat, plusieurs fois ministre et président du Conseil (novembre 1895-avril 1896).

⁴⁸ Henri Brisson (1835-1912) fut représentant à l'Assemblée nationale de 1871 et député de l'Union républicaine de 1876 à 1889. À partir de 1889 et jusqu'à son décès, il prit place dans les rangs des députés radicaux, dont il fut considéré comme le chef entre 1894 et 1895. À cette occasion, il prit souvent la parole pour critiquer la politique du gouvernement Casimir-Perier, et la conception du régime parlementaire qui était celle de son chef.

11 DÉCEMBRE

Hanotaux fait le malade je crois, pour éviter d'avoir demain Mercredi sa réception diplomatique et échapper aux questions de Munster sur l'aff. Dreyfus⁴⁹.

12 DÉCEMBRE

Burdeau est mort. Quelle perte pour la République.

13 DÉCEMBRE

J'ai reçu Waldeck Rousseau. Plus je le vois, plus je me persuade qu'il ne nous serait pas très facile d'être d'accord, et moins j'apprécie son jugement. Demain je recevrai l'Ambassadeur d'Allemagne qui vient au nom de l'Empereur, me dire combien il s'associe à la pensée de ceux qui pleurent Burdeau. Burdeau avait été il y a quelque 4 ou 5 ans avec J. Simon en Allemagne pour une conférence internationale et j'avais su que son intelligence avait frappé l'Empereur.

15 DÉCEMBRE

Avant le Conseil F. Faure est venu me voir et m'a parlé de sa candidature éventuelle à la présidence de la Chambre. Il ne veut pas faire acte de candidat ni rien qui décourage ceux qui pensent à lui. Il ne veut pas donner sa démission préalable de Ministre et m'a demandé mon sentiment. Je lui ai dit que je verrais avec regret l'élection de Brisson, et que le meilleur candidat serait celui qui aurait le plus de chances. Le Conseil a eu lieu après mon entretien avec F. Faure et Dupuy a interpellé Faure en lui demandant ce que signifient les bruits qui le concernent. F. Faure a expliqué comme il l'avait fait avec moi son attitude, mais Poincaré, Barthou⁵⁰, Leygues⁵¹, Dupuy lui ont dit qu'il ne peut être candidat, s'il ne donne pas sa démission ; que s'il est battu c'est le cabinet tout entier que se trouverait atteint.

16 DÉCEMBRE

Voilà Faure qui n'est plus candidat, c'est par les journaux que je l'apprends. Il aurait pu se donner la peine de m'en aviser.

⁴⁹ Le comte de Munster était l'ambassadeur d'Allemagne en France.

⁵⁰ Louis Barthou (1862-1934) fut député de 1889 à 1922, et sénateur de 1922 à sa mort, plusieurs fois ministre et président du Conseil (1913). Il entra au gouvernement à l'âge de trente-et-un ans, dans les cabinets Dupuy II et III, comme ministre des travaux publics, sous la présidence de Sadi Carnot puis de Jean Casimir-Perier.

⁵¹ Georges Leygues (1856-1933) était alors ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

18 DÉCEMBRE

Brisson est élu. Le ministère a eu une attitude extraordinaire – 4 des ministres Hanotaux, Poincaré, Leygues et Barthou étaient ouvertement pour Brisson. Les journaux que paie Dupuy le soutenaient aussi.

19 DÉCEMBRE

L'affaire du Cap. Dreyfus sera probablement terminée demain. L'interrogatoire de l'accusé a été assez bref. On a entendu 4 ou 5 témoins. Demange⁵² a fait de grands efforts pour empêcher le huis clos ; il n'a pas réussi. À la Chambre on voudrait discuter le budget de la guerre avant la séparation des Chambres pour atteindre Mercier et disloquer le cabinet. Il est certain que l'élection de Brisson a mis les radicaux en appétit.

Le Général Tcherkoff vient ici comme ambassadeur extraordinaire me notifier l'avènement du nouveau Czar.

22 DÉCEMBRE

L'affaire Dreyfus sera terminée ce soir – une condamnation est probable.

(suite) On m'annonce la condamnation de Dreyfus. Il y a eu unanimité dans le conseil de guerre. À la Chambre il s'en est fallu de 4 voix que le Ministère ne fut renversé. J'espère que l'affaire Dreyfus ne nous attirera aucun ennui avec l'Allemagne. Jusqu'ici je n'ai entendu parler de rien.

25 DÉCEMBRE

Le G^{al} Tcherkoff m'a remis une lettre de l'Empereur. Les termes en sont satisfaisants. Des motifs sérieux m'obligent à rappeler de l'Indo-Chine le gouverneur général Lanessan⁵³.

28 DÉCEMBRE

La révocation de Lanessan fait quelque bruit. *Les Novosti* journal russe disent que depuis l'élection de Brisson il y a un conflit latent entre la Chambre et moi et qu'étant donné mon caractère je me retirerais plutôt que d'abandonner mes idées.

⁵² Edgar Demange (1841-1925) fut l'un des avocats d'Alfred Dreyfus.

⁵³ Jean-Louis de Lanessan (1843-1919) fut député radical de 1881 à 1891 (époque de sa nomination au poste de gouverneur général de l'Indochine), puis de 1898 à 1906 et de 1910 à 1914.

30 DÉCEMBRE [...]

2 JANVIER 1895

J'ai été voir Mme Carnot.

4 JANVIER

Dupuy m'attendait ici quand je suis rentré. F. Faure ne sera pas candidat à la présidence de la Chambre⁵⁴, et comme en dehors du Ministère il n'y a pas de concurrent sérieux pour Brisson, ni Ribot⁵⁵, ni Develle⁵⁶ ne pourront lutter. Il sera élu dès Mardi soir avec une belle majorité. Je crois que Dupuy a été sincère, je n'en suis jamais sûr. Il était cette fois d'avis de livrer bataille. Il a rencontré des résistances étonnantes de la part de plusieurs de ses ministres. Je n'ai pas dissimulé à Dupuy combien je trouve grave de laisser Brisson prendre possession définitive du fauteuil sans même le lui disputer⁵⁷. Il comprend que c'est une menace pour le cabinet et *pour moi-même* ai-je ajouté car je ne vois pas depuis la mort de Burdeau quel cabinet il me sera possible de constituer. Dupuy n'a pas paru trop surpris ; peut-être se voit-il déjà à ma place.

5 JANVIER

L'épilogue du procès Dreyfus me donne quelques ennuis⁵⁸. Le départ de [*illisible*] me contrarie. Il part précipitamment. Il me semble que Crispi⁵⁹ perd un peu la tête, au milieu des difficultés qui l'entourent.

⁵⁴ L'article 11 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 prévoyait l'élection, chaque année et pour la durée de la session, du bureau de chacune des deux chambres. La session ordinaire commençant le second mardi de janvier (art. 1^{er} du même texte) et le règlement de la Chambre (art. 10) prévoyant l'élection du bureau au commencement de la session, le président de la Chambre était élu lors de la première séance de la session, début janvier. C'est en application de ces dispositions qu'Henri Brisson fut triomphalement réélu, le 8 janvier 1895, en obtenant 272 voix sur les 281 suffrages exprimés, *JODP*, 1895, p. 2.

⁵⁵ Alexandre Ribot (1842-1923), républicain modéré, fut pendant plus de trente ans député (1878-1909), puis sénateur de 1909 à son décès, et de nombreuses fois ministre et président du Conseil.

⁵⁶ Jules Develle (1845-1919) fut député républicain modéré (1877-1898), sénateur (1910-1919) et plusieurs fois ministre, notamment dans le gouvernement Dupuy I.

⁵⁷ Pour Perier, la perte du « perchoir » (qui était depuis les élections législatives de 1893 détenu par les républicains modérés) au profit des radicaux révélait la désintégration de la majorité qui l'avait porté au pouvoir. Il est impossible, sur ce point, de lui donner tort.

⁵⁸ Le 6 janvier 1895, Perier reçut, à la demande du chancelier Hohenlohe, l'ambassadeur d'Allemagne pour évoquer l'affaire Dreyfus. Cet entretien fut très embarrassant, le président de la République n'ayant alors aucune connaissance des éléments du dossier. Il est longuement relaté dans le « Récit des événements de la présidence », art. cité, dans le passage « Incident diplomatique – affaire Dreyfus (5 et 6 janvier 1895) ».

⁵⁹ Francesco Crispi (1819-1901) était, à l'époque où Perier écrivait ces lignes, président du conseil des ministres en Italie.

7 JANVIER

Que fera la Chambre, que fera le cabinet en présence de l'élection Gérault-Richard⁶⁰ ? Le conseil des ministres décidera-t-il la mise en liberté de ce député actuellement sous les verrous ; c'est bien possible. L'élection de Gérault-Richard est déjà un désagrément pour moi, mais le vote par lequel la Chambre réclame sa mise en liberté devient dans les circonstances présentes un vote monstrueux⁶¹. J'y répondrais par ma démission.

8 JANVIER

Voilà Brisson élu. On pense en général que le cabinet l'emportera demain parce qu'il s'agira d'une question où la Présidence est en cause. Mais Dupuy a beaucoup perdu⁶². L'affaire est arrangée avec l'Allemagne comme je le désirais. L'agence Havas publie une note qui sera aussi dans les journaux de demain⁶³.

11 JANVIER

Ribot est venu me voir. Il ne voit pas les choses en bien.

⁶⁰ Alfred Gérault-Richard était rédacteur en chef du journal *Le Chambard*, dans lequel il fit paraître en septembre 1894 un article intitulé « À bas Casimir ! ». Condamné à un an de prison en novembre de cette même année pour offense au président de la République, sur le fondement des dispositions de la loi sur la liberté de la presse de 1881, Alfred Gérault-Richard purgeait encore sa peine lorsqu'il fut désigné par les socialistes candidat à une élection partielle dans le 13^e arrondissement de Paris. Soutenu par les opposants divers au pouvoir en place, il fut élu député par les électeurs parisiens. Sur le procès du *Chambard*, voir O. Beaud, *Les offenses au chef de l'État (1881-2013)*, Paris, Fayard (à paraître) ; sur l'impact de cette élection sur la démission de Jean Casimir-Perier, voir le texte de Jean-Paul Lafargue, « Pages d'Histoire... », art. cité.

⁶¹ Lorsque Perier écrivit ces lignes, la session ordinaire de la Chambre n'était pas encore ouverte. Mais le bruit devait déjà courir que certains députés demanderaient la remise en liberté de Gérault-Richard. Le 10 janvier 1895, Alexandre Millerand déposa à cet effet une proposition de résolution tendant à la suspension de sa détention (*JODP*, 1895, p. 6 *sqq.*). Millerand fonda sa proposition et celle de ses collègues de l'extrême-gauche sur les dispositions de l'article 14 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, sur l'inviolabilité parlementaire, aux termes desquelles « Aucun membre de l'une ou de l'autre Chambre ne peut, pendant la durée de la session être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle, qu'avec l'autorisation de la Chambre dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit. La détention ou la poursuite d'un membre de l'une ou de l'autre Chambre est suspendue pendant la session, et pour toute sa durée, si la Chambre le requiert ». À notre sens, cet article ne trouvait pas à s'appliquer dans le cas de Gérault-Richard qui n'était pas député au moment de sa condamnation, et qui ne pouvait donc être couvert par l'inviolabilité parlementaire, dont l'objet était (et est encore aujourd'hui) la protection du *mandat*.

⁶² Immédiatement discutée et mise aux voix, la proposition de résolution de Millerand fut repoussée, le 10 janvier, par 309 voix contre 218.

⁶³ L'objet de cette note, dont la publication avait été demandée par le gouvernement allemand, était de lever le doute sur une quelconque implication de l'ambassade d'Allemagne dans l'affaire Dreyfus. La note déclarait « dénuées de tout fondement les allégations des journaux, qui persistaient à mettre en cause, dans divers articles sur l'espionnage, les ambassades et légations étrangères », voir J. Reinach, *Histoire de l'affaire Dreyfus...*, *op. cit.*, t. 1, p. 340.

12 JANVIER

La violence des journaux socialistes dépasse toute mesure. Pelletan⁶⁴ a été interrogé par le juge d'instruction au sujet du chantage organisé par le journal dans lequel il écrit.

13 JANVIER

Barthou donne sa démission à la suite de l'arrêt du Conseil d'État favorable aux grandes compagnies de chemins de fer. Il y aura demain conseil exceptionnel pour examiner la situation qui est faite au cabinet par cette retraite. L'arrêt du C¹ d'État est un coup de massue pour ce malheureux Raynal qui a fait les conventions de 1883. Ce n'est pas son honorabilité mais son imprévoyance qui sera sévèrement jugée⁶⁵.

⁶⁴ Camille Pelletan (1846-1915) fut député radical, puis radical-socialiste de 1881 à 1912, et sénateur de 1912 à sa mort. Il prit le portefeuille de la Marine dans le cabinet Combes (1902-1905).

⁶⁵ Signées en 1883, les conventions de concession qu'évoque ici Perier avaient pour objet de confier aux compagnies de chemin de fer du Paris-Orléans et du Midi la construction et l'exploitation de lignes ferroviaires. La question de la durée de la garantie d'intérêt due par l'État aux compagnies fut au cœur d'une importante controverse juridique au cours de l'hiver 1895. Le 13 janvier 1895, Louis Barthou (qui était ministre des Travaux publics dans le gouvernement Dupuy) remettait au président du Conseil sa démission après que le Conseil d'État eut rendu, la veille, deux décisions invalidant sa position sur la durée de cette garantie (CE, 12 janvier 1895, *Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans*, Rec. p. 31 sqq. (avec les conclusions du commissaire du gouvernement) et *Compagnie des Chemins de fer du Midi...*, Rec. p. 57).